



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

AGENT D'ACCUEIL JUIN-JUILLET-AOUT 2026

La Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre regroupe 38 communes (27.162 habitants), à 45 mn de Strasbourg.

Une qualité de vie appréciée

Situé en partie sur le périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ce territoire, doté de nombreux équipements, comprend un riche patrimoine historique et naturel où se cultive un certain art de vivre.

Un territoire de projets

Notre EPCI en plein développement comprend 130 agents et exerce de nombreuses compétences. Dans un contexte dynamique et de forte volonté d'optimisation des moyens et des résultats elle recrute **des agents d'accueil pour l'été 2026 (juin-juillet-août)**.

MISSIONS

Les agents d'accueil pourront intervenir, selon le planning, soit à la piscine couverte de BOUXWILLER, soit à la piscine découverte d'INGWILLER.

Les missions confiées sont :

- Accueillir physiquement et téléphoniquement les publics
- Enregistrer et totaliser les versements effectués pour les droits d'entrée et encaisser les sommes correspondantes
- Etablir des statistiques de fréquentation

QUALIFICATIONS REQUISES

- Permis de conduire et véhicule

CONDITIONS D'EXERCICE

- Grade : adjoint administratif
- Recrutement par voie contractuelle : 1 à 3 mois (la durée du contrat pourra être discutée)
- Travail annualisé sur la durée du contrat – 35 heures par semaine
- Résidence administrative : INGWILLER
- Travail les week-end et jours fériés

REMUNERATION

- Rémunération statutaire – adjoint administratif
- Régime indemnitaire
- Tickets restaurant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A pourvoir pour le 1^{er} juin 2026

Poste à 35h par semaine

Fondement juridique : contractuel de la fonction publique (article 3-2 de la loi du 26.01.1984).

La lettre de candidature accompagnée du C.V. sera adressée directement auprès du service Ressources Humaines de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre à l'adresse mail suivante : emploi@hanau-lapetitepierre.alsace pour le 19 avril 2026 au plus tard.

Merci de préciser pour quel poste vous postulez lors du dépôt de votre acte de candidature.

Au regard de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il est rappelé que cet emploi est accessible à tous sans aucune discrimination.